



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 82/2026

OBJET : Convention de formation professionnelle « Maître-Praticien PNL », pour 1 agent avec le prestataire Ecole Psynapse - Metathesis SAS, du 30 mai au 02 juin 2026, du 04 au 07 juin 2026, du 20 au 23 juin 2026 et du 25 au 28 juin 2026

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du Conseil municipal n°14/2026 du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la proposition faite par le prestataire, concernant l'action de formation professionnelle sur le thème : « Maître-praticien en PNL », pour 1 agent, technicien territorial, responsable du service communication,

Considérant que cette prestation sera prévue du 30 mai au 02 juin 2026, du 04 au 07 juin 2026, du 20 au 23 juin 2026 et du 25 au 28 juin 2026,

Article 1 : DECIDE DE CONCLURE une convention de formation professionnelle avec le prestataire Ecole Psynapse - Metathesis SAS Centre de traitement administratif : 37 avenue François Cassagnes 66380 PIA.

Article 2 : DECIDE de signer une convention de formation professionnelle sur le thème : « Maître-praticien en PNL », pour 1 agent, du 30 mai au 02 juin 2026, du 04 au 07 juin 2026, du 20 au 23 juin 2026 et du 25 au 28 juin 2026, pour un montant de 3 745,00 € TTC (Trois mille sept cent quarante-cinq euros), pour une durée de 16 journées de 7,5 heures, soit 120 heures au total.

Article 3 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 11 mai 2026

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.